



# SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **26/06/17** à **18 h 30**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean AUBOURG, Maire.

### **Convocation et affichage : 22/06/2017**

♦ **Étaient présents** : MM Jean AUBOURG. Françoise PAIN. Alain FOLLAIN. Françoise RADENEN. Serge MARCASSA. Christine LEVILLAIN. François CABOULET. Philippe DAGALLIER. Pierre Emmanuel ARAMBURU. Sophie LEFEBVRE. Corinne JOLLY. François GOHE. Stéphanie COUFOURIER. Dany MUEL.

**Absent(s)** : Laure MATHE Laurence BRAUN

**Absent(s) excusé(s)** : Michel MATHE Frederick VAUSSY Olivia FERREIRA

**Pouvoir** : Michel MATHE à Jean AUBOURG

Olivia FERREIRA à François GOHE

♦ **Secrétaire de séance** : Mmes Françoise PAIN et Stéphanie COUFOURIER

Monsieur Le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur présence, la convocation n'ayant pu être donnée avant vendredi 22 juin 2017

### CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 313

M. le Maire explique que la délibération porte sur le lancement des travaux. La RD 313. Sur une distance de 700 m, du rond-point « les Portes du Roumois » à la sortie de la commune en direction d'Elbeuf, il y aura une allée pour les piétons et une piste cyclable.

Un plateau surélevé situé à la hauteur du monument des Canadiens et des feux tricolores mis à l'intersection de la rue des Canadiens et de la rue Lucien Briand vont permettre de ralentir la circulation.

Les travaux commenceront à la mi-juillet et termineront approximativement en avril 2018.

Le coût total des travaux est de 600 000€ HT, au maximum. La part de la commune est de 252 000€.

*M. François CABOULET demande comment va s'effectuer le financement*

*M. François GOHE explique que le budget 2017 a été voté avec un emprunt pouvant aller jusqu'à 500 000€ avec les taxes. Le montant sera inférieur, il était difficile de budgéter sans connaître le coût réel. L'emprunt se fera sur 20 ans.*

*M. François GOHE précise que le 1<sup>er</sup> montant à régler sera de 50 400€.*

*M. Dany MUEL s'interroge si le montant ne risque pas de dépasser les prévisions*

*M. le Maire répond que les 600 000€ budgétés par le Département ne pourront pas être dépassés.*

*M. le Maire demande de voter la délibération*

*M. François CABOULET demande d'attendre la présentation de la 2<sup>ème</sup> délibération pour voter les 2 simultanément.*

*M. le Maire répond que les 2 sont indépendantes*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention qui est annexée à la présente délibération.

### **AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE LA RD 313**

M. le Maire explique qu'afin d'assurer le financement des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 313, il y a lieu de recourir à un emprunt pour un montant de 72 000 €.

Une première facture de 50 400 € sera à régler au Département au début des travaux.

Le montant de la différence, représente le solde à régler à la société VIAMAP pour ses études de sécurités et de cheminements piétonniers.

*M. François GOHE précise qu'en plus de la part du Département nous devons régler une facture pour solde des études de sécurité et de cheminement piétonnier réalisées par la société VIAMAP pour un montant de 24 395.25€ ht.*

*La totalité de la dépense pour 2017, en incluant la TVA, s'élève à 78 907.32€.*

*Pour financer cette dépense, le montant de l'emprunt s'élève à 72 000€. Le solde est financé sur le budget de la commune. C'est le seul emprunt contracté depuis la mandature.*

*M. Philippe DAGALLIER demande s'il y aura d'autres factures*

*M. François GOHE fait part de ses dernières négociations. L'emprunt devait initialement avoir un taux d'intérêt à 1,97. Il a été négocié, ce jour à 18h, un taux à 1,80 sur 20 ans avec des échéances trimestrielles d'un montant de 1073,68€*

*M. François GOHE ajoute que pour 2017, le budget a pris en charge l'enfouissement des réseaux du SIEGE sans emprunt. La première tranche des travaux du local technique réalisée par l'EPFN est prévue sur le budget 2017.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à cet emprunt et toutes les démarches y afférentes.

### **AVIS SUR L'ORGANISATION SEMAINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un décret relatif aux dérogations pour l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques va être promulgué.

La Communauté de Communes sollicite les conseils municipaux pour avoir un avis consultatif sur les différentes options de la future semaine scolaire.

*M. le Maire donne la parole à Mme Françoise PAIN qui souhaite présenter une chronologie des évènements depuis mars 2017 afin que le conseil municipal puisse donner son avis en toute connaissance :*

**Mars 2017**, la nouvelle communauté de communes Roumois Seine adresse un courrier d'informations à toutes les communes ;

-- Harmonisation sur la matinée du mercredi travaillé

-- Prolongation de la gratuité en 2017 2018 des TAP

**CSE 8 juin 2017** (conseil supérieur de l'Education)

Ce conseil émet un avis majoritairement défavorable pour un retour à la semaine de 4 jours d'enseignement

**Conseil d'école maternelle 9 juin 2017**

Les représentants mairie et enseignants décident d'attendre des instructions plus précises, Les parents sont favorables à un retour aux 4 jours. Il est convenu d'en débattre au premier conseil d'école

**Courrier de la communauté de communes du 15 juin 2017**

Il faut que la mairie prenne les avis consultatifs des parents d'élèves, lors des conseils d'école pour la rentrée 2018 2019 et demande un avis consultatif lors d'un conseil municipal.

**Conseil d'école élémentaire 16 juin 2017**

Les enseignants ont déjà préparé la rentrée avec 4.5 jours

Les parents disent que les TAP ne correspondent pas aux attentes des familles. Monsieur Le Maire demande un avis consultatif aux parents d'élèves

Il est convenu d'attendre 2018 2019 pour passer aux 4 jours.

**Réunion du 12 juin 2017 à la communauté de communes**

Le compte-rendu du PEDT (Plan Educatif de Territoire) est mitigé quant aux résultats

**À la demande de Monsieur le Maire, la question est posée par mail lundi 19 juin, aux parents délégués des maternelles**

Même demande d'avis consultatif

Retour favorable aux 4 jours pour 2018 2019 voire même pour la rentrée 2017.

**Vendredi 23 juin 2017**

Une délégation de parents d'élèves d'élémentaire est reçue à la mairie par FPAIN . Ils souhaitent revenir à la semaine des 4 jours, dès la rentrée 2017 à la demande de parents

**Documents de dérogation reçus vendredi apm suite Décret de l'Education nationale du 21 juin 2017**

Décret qui sortira en juillet

Sur dérogation, il est possible de passer à la semaine des 4 jours, dérogation à présenter avant le 3 juillet pour la rentrée prochaine. Les demandes de modifications doivent être proposées conjointement aux conseils d'école et aux collectivités territoriales compétentes.

La pause méridienne ne peut être inférieure à **1h30**

La journée de classe ne doit pas excéder **6 heures**

**Parents d'élèves 26 juin 2017**

Les parents demandent aux directeurs un conseil d'école extraordinaire et élargi aux 2 écoles.

M. le Maire demande l'avis du conseil

Mme Corinne JOLLY demande si la décision finale peut-être communale

M. le Maire dit que nous dépendons de la communauté de communes et que l'ensemble des communes apportant son avis, il sera décidé dans l'intérêt de tous d'appliquer la décision qui conviendra à une majorité. La commune ne peut pas seule assurer des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne les avis suivants :

semaine des 4 jours	Abs 5	Contre 0	pour 11
semaine des 4,5 j	Abs 10	Contre 6	pour 0

semaine des 4 j rentrée 2017 2018	Abs 8	Contre 0	pour 8
semaine des 4 j rentrée 2018 2019	Abs 7	Contre 8	pour 1

*Il est convenu de donner l'Information aux directeurs d'école dès ce soir 26 juin 2017*

### **Tour de table**

M. François GOHE informe le conseil des travaux de la commission ruissellements avec la nouvelle communauté de communes.

L'étude qui a été réalisée sur le secteur des Déserts et chemin Caillou, nous apporte des solutions pratiques qui devraient voir une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux en 2018. C'est en tout cas la démarche qui a été initiée lors d'une rencontre avec le président de Roumois Seine, Benoit GATINET.

Mme Françoise RADENEN annonce la parution du bulletin n°16 pour vendredi et invite les membres du conseil à venir les chercher pour les distribuer ce week-end.

M. Allain FOLLAIN annonce que notre participation à la FREDON commence à porter ses fruits puisque nous passons au niveau 2 de la charte d'engagement qui en comporte 3. L'action se poursuit.

La séance est levée à 19h40